

M. René Prud'homme

Nous apprenons également avec un vif regret la mort de M. René Prud'homme, imprimeur à Saint-Brieuc, décédé le 7 décembre 1924, à l'âge de 61 ans. M. R. Prud'homme avait maintenu la réputation de la vieille imprimerie briochine que sa famille dirige depuis deux siècles. Par ses qualités personnelles il s'était attiré la sympathie et l'estime de tous.

Salomon de Brosse à Rennes

Le 11 avril 1924, M. Jacques Fannier, docteur en théologie et docteur ès lettres, bibliothécaire de la Société d'histoire du Protestantisme français, auteur d'une thèse très appréciée sur Salomon de Brosse (J. PANNIER, *Un architecte français au commencement du XVII^e siècle : Salomon de Brosse*, Paris, 1911, in-8°), a fait au temple protestant de Rennes une conférence sur *Salomon de Brosse et le Palais de Justice de Rennes*. On sait que les recherches de M. J. Pannier ont précisément abouti à restituer à cet architecte (1565-1626), jusqu'alors mal connu, la paternité artistique de ce très beau spécimen d'architecture Louis XIII. Une rue de Rennes, l'ex-rue de Bordeaux, contiguë au Palais de Justice va recevoir le nom de rue Salomon-de-Brosse.

R. D.

La chapelle de N.-D. de Cran, en Treffléan (Morbihan)

Depuis quelques années une œuvre très intéressante de conservation et de restauration des chapelles rurales par l'initiative privée s'opère dans le Morbihan, concurremment à celle dont les monuments les plus importants (Kernascléden, Saint-Fiacre du Faouët, la cathédrale de Vannes, etc.) sont l'objet de la part du service des Monuments historiques. Après Sainte-Avoye (XVI^e s.), en Pluneret et N.-D. du Bourg-d'en-bas (XV^e s.), en Saint-Avé, ce fut Saint-Cado (XI^e-XII^e s.), en Belz, qui furent ainsi sauvés.

La Société Polymathique du Morbihan a pris cette œuvre de sauvegarde sous son patronage. Elle vient de porter sa sollicitude sur la chapelle de N.-D. de Cran, en Treffléan. But d'un pèlerinage assez réputé dans cette partie pittoresque de l'ancien comté de Largoët, elle est fort éloignée des routes touristiques.

Depuis la loi de Séparation, qui fut si fatale à tant de chapelles bretonnes devenues propriétés communales et dépourvues de ressources propres, elle n'est pour ainsi dire plus entretenue.

La toiture fait eau de toutes parts; l'humidité ronge des sablières délicatement sculptées et couvre de sa lèpre verdâtre des murs dont l'enduit grossier, tombé par larges plaques, montre de curieuses fresques du XVI^e siècle. La nef et le chœur (XV^e-XVI^e s.) sont séparés par un transept dont le carré semble devoir être attribué au XIII^e siècle et dont les 4 grosses piles engagées, à colonnettes tangentes, surmontées de chapiteaux ornés de personnages, supportent à l'aide d'arcs en tiers-point, la souche massive d'une tour carrée que termine un clocher de bois et d'ardoises.

Sur l'initiative d'un habitant ému de ce déplorable abandon, une demande de subvention fut faite par la commune, la paroisse et le hameau et portée par le président de la Société Polymathique lui-même à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, très généreusement, dès le début de 1924, accorda une subvention de 10.000 francs sur les revenus de la fondation Pellechet. Une collecte, à Cran même, avait réuni 400 francs.

L'appétit vient en mangeant. Le maire, au lieu d'employer cet argent immédiatement, pendant la belle saison et avant la nouvelle hausse des prix, aux réparations indispensables dont le devis s'élevait à peine à la somme obtenue, se laissa séduire par le fallacieux mirage du classement de la chapelle comme monument historique, et il en introduisit la demande par voie administrative. Le mieux est l'ennemi du bien. Les dégâts ont augmenté considérablement et s'aggravent de jour en jour. Une partie du croisillon nord est maintenant à ciel ouvert. On connaît les lenteurs des bureaux. En admettant que le classement soit prononcé, il resterait à obtenir des fonds de la Commission surchargée de demandes. Ceux-ci obtenus, l'importance des dégâts serait alors devenue telle que certaines choses ne pourraient plus être sauvées et que la réparation des autres coûterait le double de ce qu'elle eût coûté au début.

Il y a pis : le jour où l'édifice serait classé, l'Institut viendrait réclamer le remboursement des 10.000 fr., car M^{lle} Pellechet, en établissant sa fondation, a déclaré qu'elle la faisait pour sauver de la ruine des monuments intéressants *qui ne sont pas classés*.

Aussi, la Société Polymathique a-t-elle, dans sa séance d'octobre 1924, émis le vœu pressant que la commune de Trefléan procède de toute urgence à la réparation à l'aide des sommes qui, depuis près d'un an, dorment dans sa caisse, sans profit pour elle, mais au grand préjudice de la pauvre chapelle.

On nous pardonnera de nous être un peu étendu sur ce cas curieux. Nous avons eu l'espoir qu'il pourrait servir à la fois de stimulant et de leçon à d'autres communes bretonnes, où tant de jolies chapelles anciennes menacent ruine et où l'on attend trop souvent la manne des subventions officielles, alors qu'un peu d'initiative, de bonne volonté et d'entregent manifestés à temps, suffiraient parfois à les sauver, et à peu de frais.

R. G.

Les fresques de Kernascléden

Un artiste peintre délégué par la Direction des Beaux-Arts, M. Yperman, a relevé à l'aquarelle, dans les premiers mois de 1923, une dizaine des plus intéressants sujets des fresques du XV^e siècle qui décorent les voûtes du chœur dans la chapelle Notre-Dame de Kernascléden. Ces fresques, dont M. Yperman a pu apprécier la valeur d'art, sont très friables, ce qui en rendait particulièrement désirable une bonne copie. M. Yperman a profité de son séjour à Kernascléden pour dégager la fresque de la danse macabre dont quelques fragments apparaissaient par places sur les murs du croisillon méridional; il a pu ainsi découvrir deux nouveaux personnages, un cardinal et un écuyer, chacun accompagné de son cadavre à moitié décharné; surtout il a eu l'heureuse fortune de trouver sous les couches de chaux appliquées au mur du sud du croisillon, entre la danse macabre et les voûtes, une importante composition figurant l'enfer, suivant la conception fantastique du XV^e siècle; un arbre sur lequel se trouvent empalés les damnés domine l'ensemble de la composition. Toutes les précautions possibles ont été prises pour consolider l'enduit sur lequel la scène est peinte.

L'église de Plouguer-Carhaix

L'église de Plouguer, à Carhaix, a été dévastée par un incendie le dimanche 9 décembre 1923. Le feu ayant éclaté dans la sacristie vers midi s'est répandu très vite dans les lambris de la nef, rendant impossible l'entrée dans l'édifice.